

Atelier d'éveil « Les P'tits Lutins »

1489 Murist



REGLEMENT

Base juridique

La fondation de l'atelier d'éveil « Les P'tits Lutins » est basée sur les statuts de l'association des parents et amis dudit atelier d'éveil.

Lieu

L'atelier d'éveil est installé dans la commune de Murist.

Objectif

L'objectif de l'atelier d'éveil est de favoriser la sociabilisation des enfants, leur autonomie, leur créativité, leur capacité d'écoute et de concentration.

Organisation

L'atelier d'éveil peut être fréquenté par tous les enfants durant les 2 années qui précèdent leur entrée à l'école enfantine et selon les critères définis par le Département de l'instruction publique. L'atelier est ouvert 5 matins par semaine, du lundi au vendredi en fonction du nombre d'inscriptions, minimum 5 enfants par matinée. Les parents décident de manière anticipée d'inscrire leur(s) enfant(s) une ou plusieurs matinées par semaine. Le calendrier des jours de classe correspond à celui de l'année scolaire obligatoire.

Horaire

La matinée débute à 08h30 et se termine à 11h30, avec toutefois possibilité pour les parents d'amener leur(s) enfant(s) jusqu'à 09h00 et de venir le(s) reprendre dès 11h00.

Inscription

L'inscription se fait au moyen du formulaire d'inscription prévu à cet effet auprès du comité de l'association.

Tarif

(A compléter selon décision du comité)

Matériel

Pour la première matinée, les enfants apportent le matériel demandé par l'éducatrice. La liste de ce matériel est adressée aux parents avant la rentrée. La contribution aux frais de bricolage est comprise dans l'écolage.

Transport

L'atelier d'éveil n'assure ni le transport, ni l'accompagnement des enfants entre leur domicile et l'école. Les parents qui ne peuvent, de manière régulière, assurer le transport de leur(s) enfant(s) doivent indiquer les coordonnées de la personne responsable remplaçante sur le formulaire d'inscription. Ceux qui ne peuvent, de manière exceptionnelle, assurer le transport de leur(s) enfant(s), doivent signaler oralement (directement ou par téléphone) à l'éducatrice les coordonnées de la personne chargée de la prise en charge de l'enfant (des enfants). Ceci, pour une raison évidente de sécurité.

Absences

L'éducatrice doit être informée au plus tôt de l'éventuelle absence d'un enfant, que ce soit pour maladie, accident ou vacances supplémentaires.

Toute absence non excusée sera facturée.

Départ

Les parents désirant retirer leur(s) enfant(s) de l'atelier d'éveil en cours d'année scolaire doivent fournir un préavis écrit 30 jours avant la date de départ.

Assurance

Les assurances accident et vol des enfants sont du ressort des parents.

Renseignements

Pour toute question d'ordre général, vous pouvez vous adresser à Isabelle Zaccomer, présidente, 1489 Murist, 026 663 42 89.

En cas de problème avec votre(vos) enfant(s) ou pour toute question relative à l'enseignement, vous pouvez demander un entretien à l'éducatrice, en dehors des heures d'enseignement.

Les P'tits Lutins
Au nom du comité



M.-J. Duruz
Présidente



M.-J. Vernier
Secrétaire